

**Délibération 2026-07 : Demande d'un aide financière exceptionnel**

L'an deux mil vingt-six, et le treize avril à 17 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal MORA, Président.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents physiquement : 9**

**Nombre de conseillers votants : 11**

**Date de la convocation : 07 avril 2026**

Noms	Présents	Excusés	Absents	Noms	Présents	Excusés	Absents
M Mora	X						
Mme Gouvet	X			Mme Narbout		Pouvoir Mme Lahargue	
Mme Teulé	X			Mme Army	X		
Mme Arasco	X			Mme Brocq-Rousseu	X		
Mme Lahargue	X			Mme Viletier	X		
Mme De Boyer Montegut		Pouvoir Mme Gouvet		M. Ferrer	X		

\*\*\*\*\*

**2026-07 : Demande d'un aide financière exceptionnelle pour la famille**

**Rapporteur : Madame la vice-présidente**

La famille Martinez est composée  
Madame est  
Elle est locataire d'un appartement  
La famille sollicite une aide ponctuelle pour son logement.  
Le reste à vivre par personne est de 734.06€.  
Le CCAS propose de refuser une aide financière.

Le dossier est exposé en séance.  
Considérant la situation de cette famille, ouï l'exposé,  
Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à délibérer.

**Délibération votée :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Fait à Gelos, le 13 avril 2026  
Le Président,  
Pascal MORA

